

Postulat
Motion interpartis

(sera rempli par la CHM)

Vorstoss Nr. / Interv. no: _____

Termin GR / Délai CM: _____

Direktion / Direction: _____

Mitbericht / Corapport: _____

Libérer en 10 ans un tiers de l'espace public dévolu aux places de stationnement

Proposition

Le Conseil municipal est prié de mettre en oeuvre une réduction des places de stationnement sur la voie publique selon la trajectoire suivante: 4% en moyenne de réduction par année sur 10 ans. Ceci signifie qu'après 10 ans, un tiers de l'espace public dévolu aux places de stationnement sera libéré à d'autres fins publiques. Le Conseil municipal rend compte dans son rapport de gestion annuel de la réalisation de l'objectif.

Motivation

Dans sa réponse à la motion interpartis 20210174 "Pour une mobilité individuelle biennoise qui respecte l'accord de Paris", le Conseil municipal reconnaît que "les engagements pris en approuvant la stratégie climatique 2050 demandent un effort substantiel en matière de gestion de la mobilité et des transports (...). Il est manifeste que le plafonnement du TIM [trafic individuel motorisé] sur le réseau de la Ville de Biemme ne sera pas suffisant pour atteindre les objectifs de réduction de 50% des GES [émissions de gaz à effet de serre] à l'horizon 2030 et de neutralité carbone à 2050 et qu'une diminution du TIM est nécessaire."

Comment répondre à cette nécessité de diminution du TIM? La présente motion vise à y contribuer en considérant un point crucial: il est avéré que la disponibilité d'une place de stationnement est déterminante dans le choix du moyen de transport. Ainsi, diminuer le nombre de places de stationnement permet efficacement de diminuer le volume de trafic individuel motorisé, tout en favorisant un report modal vers les transports publics et la mobilité douce.

Le programme de législature 2021-2024 du Conseil municipal prévoit qu'un plan sectoriel "stationnement" soit élaboré sur la base de la Stratégie globale de mobilité (mesure 10.4). Dans cette *Stratégie globale de mobilité de la Ville de Biemme 2018 – 2040*, il est reconnu que "[l]a gestion du stationnement sur la voie publique doit être renforcée, afin de dégager davantage d'espace en faveur d'autres modes de déplacement et d'autres usages." En page 31 du résumé de ladite stratégie, divers leviers d'action visant à répondre à cette nécessité sont mentionnés, notamment la limitation du volume du stationnement sur la voie publique. Nous sommes convaincus qu'un objectif clair, chiffré et jalonné dans le temps – tel que formulé dans cette motion – est indispensable pour qu'une telle action se réalise.

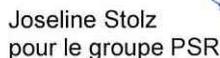
Cette mesure a un double impact positif: En réduisant le volume de trafic motorisé individuel en ville, on réduit non seulement ses nuisances (bruits, gaz à effet de serre, particules fines, danger pour d'autres usagères et usagers de l'espace public), mais l'on libère encore un important potentiel de valorisation de l'espace public (vivre ensemble, adaptation au climat, promotion de la biodiversité, autres types de mobilité).

La trajectoire proposée est certes ambitieuse, mais réaliste, si l'on songe que la ville de Paris a décidé en 2021 de supprimer d'ici 2026 (!) près de la moitié de ses places de stationnement dans l'espace public.

Biel/Bienne, le 28 avril 2022



Christophe Schiess
pour le groupe Les Vert-e-s



Joseline Stolz
pour le groupe PSR



Alfred Steinmann
pour le groupe SP/JUSO



Manon Cuixeres
JS



Marisa Halter
PdA



Titus Sprenger
Passerelle



Franziska Molina
EVP



Gaél Schaffter
PVL